

## **Règlement du jeu concours : LZ Guitars – Aurora**

### **Article 1 : Organisation du Concours**

Organisateur : LZ Guitars - Dimitri Tenedios - fabricant de guitares électriques immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 98461130100016 et dont le siège social se trouve au 28300 Saint Prest, organise un jeu-concours avec obligation d'achat intitulé Concours Aurora.

Le jeu concours se déroulera sur une période de 2 mois et commencera le 15/02/2025 inclus (avec une possibilité de repousser l'échéance de fin en cas de besoin si l'objectif minimum de 1000 participations n'est pas atteint)

### **Article 2 : Objet du jeu**

LZ Guitars fait gagner l'une de ses dernières créations, la LZ Aurora (première du nom), dans le but de faire connaître son savoir-faire au grand public et de donner une chance de remporter un instrument exceptionnel à l'un des participants.

Le jeu concours se déroulera sur une période de 2 mois (avec une possibilité de repousser l'échéance de fin en cas de besoin si l'objectif minimum de 1000 participations n'est pas atteint)

### **Article 3 : Conditions de participation**

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure , résidant en France métropolitaine (Corse incluse), sans limitation de participation par foyer ou par joueur.

Pour participer, il sera nécessaire de se rendre sur la boutique du site web <https://www.lzguitars.fr/>, ou plusieurs choix s'offrent aux joueurs :

- Achat d'un sticker LZ Guitars Garage à 3,99€ qui donne lieu à 1 participation au concours (le nom du joueur sera inscrit 1 fois sur la liste des participants)
- Achat d'un médiator Dunlop LZ Guitars Garage (format normal ou format Jazz III au choix) à 5,99€ qui donne lieu à 3 participations au concours (le nom du joueur sera inscrit 3 fois sur la liste des participants)
- Achat d'un bundle comprenant un sticker LZ Guitars Garage et un médiator Dunlop LZ Guitars Garage (format normal ou format Jazz III au choix) à 7,99€ qui donne lieu à 5 participations au concours (le nom du joueur sera inscrit 5 fois sur la liste des participants)

Support et collecte des bulletins : Les bulletins seront collectés depuis les données que les participants fournissent à l'achat depuis la boutique du site web <https://www.lzguitars.fr/>

### **Article 4 : Collecte d'informations – Loi informatique et libertés**

Données personnelles nécessaires : Nom, prénom, adresse mail, adresse postale, numéro de téléphone portable. Il sera proposé de n'accepter (aucune obligation) de recevoir des démarchages commerciaux de la part de LZ Guitars uniquement (pas de revente de données etc.....).

LZ Guitars s'engage à ne diffuser aucune donnée récoltée des participants, que ce soit publiquement ou médiatiquement.

### **Article 5 : Dotation/Lots**

–Valeur commerciale des dotations :

Les lots sont offerts par l'Organisateur et constituent en ce sens des « dotations ».

Le lot à gagner est une guitare d'artisan luthier : LZ Guitars, d'une valeur de 1950,00€.

### **Article 6 : Désignation des gagnants**

Le tirage au sort sera effectué 2 mois après la date du début du concours par la société organisatrice sous réserve d'avoir atteint l'objectif minimum de 1000 participations.

Cette date peut être différée si un des responsables de l'opération ou l'huissier de justice désigné ci-dessus ne pouvaient pas être disponibles ce jour-là et une nouvelle date serait alors définie pour effectuer le tirage au sort.

### **Article 7 : Remise ou retrait des Lots**

Une fois le gagnant désigné, il sera contacté pour décider du mode de retrait. Il aura le choix de venir retirer le lot directement à l'atelier LZ Guitars situé à Saint Prest 28300, ou alors de le recevoir par envoi postal (avec UPS) aux frais de LZ Guitars.

Le gagnant n'aura rien à dépenser pour recevoir le lot par voie postale.

Le gagnant disposera d'un délai d'un mois pour récupérer son lot ou le réclamer dans le cas où il serait dans l'impossibilité de se déplacer.

Si le délai est dépassé, le lot sera attribué à un autre participant qui sera donc tiré au sort.

Il est à noter que l'envoi des articles de participation sera exécuté par voie postale en lettre verte suivi (facturé 1,99€ au participant). Ce dispositif est mis en place pour palier à l'éventualité selon laquelle le participant déclare ne pas recevoir l'article de sa participation.

En cas de perte ou de vol, LZ Guitars se chargera de régler le litige avec la poste s'il est avéré que le participant n'a pas reçu l'article.

LZ Guitars devra se charger de renvoyer l'article à ses frais dans ce cas précis uniquement.

Dans le cas où le participant a fait une erreur dans la saisie de son adresse et que le colis contenant l'article reste en possession de la poste ou est perdu, la/les

participation(s) seront retenues mais la commande contenant l'article ne sera ni remboursé, ni renvoyé.

Pour effectuer une réclamation, le participant devra contacter LZ Guitars par mail (lzguitars.contact@gmail.com)

Dans le cas où le participant souhaite tout de même recevoir l'article, il devra repasser commande à ses frais s'il est avéré qu'il a fait une erreur dans l'adresse fournie et que le colis reste en possession de la poste ou est perdu.

Dans ce cas, sa/ses participation(s) dues à sa première commande seront retenues et la/les participation(s) due(s) à sa nouvelle commande sera/seront ajoutée(s) à la première, et le/les article(s) sera/seront renvoyé(s).

Dans le cas où le colis est retourné à l'expéditeur, il sera renvoyé à la bonne adresse après que l'entreprise LZ Guitars ait reçu la correction d'adresse que le participant devra fournir pour que sa commande lui soit renvoyée.

### **Article 8 : Dépôt et consultation du Règlement**

Le présent règlement est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le règlement sera également mis à disposition de toute personne le réclamant. Pour ce faire, il faudra contacter l'entreprise LZ Guitars par mail (lzguitars.contact@gmail.com), le règlement sera ensuite renvoyé par voie électronique à la même adresse mail depuis laquelle la demande sera faite.

### **Article 9 : Remboursement des frais de participation**

La participation au jeu est non remboursable.

### **Article 10 : Autorisation parentale pour les mineurs**

**Tout Participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement**

Les candidats de moins de 18 ans à la date de lancement du jeu et qui participent au concours en

candidat(s) libre(s) devront recueillir l'accord préalable des parents. Un courrier électronique envoyé automatiquement à l'adresse électronique des parents qui sera indiquée par le participant vaudra acceptation de leur part. En l'absence d'adresse électronique des parents, le candidat pourra faire signer une lettre d'accord parental, le scanner et nous le retourner par voie électronique. A défaut d'une autorisation des parents à la date de clôture du jeu, le participant sera automatiquement désinscrit. L'accord parental stipulera explicitement l'acceptation de la participation du mineur, et l'acceptation que le participant reçoive, le cas échéant, un des prix du concours. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père et/ou mère, ou représentant légal). Les organisateurs se réservent le droit d'opérer toutes vérifications, notamment d'identité et/ou d'autorité parentale, avant toute acceptation de participation ou attribution de prix.

L'Organisateur pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un Participant ne pouvant justifier de cette autorisation. Tout mineur participant qui ne serait pas en mesure de fournir cette justification dans un délai de 30 jours sera exclu du Jeu et son éventuel gain redeviendra automatiquement la propriété de la société organisatrice, et aucune réclamation ne sera acceptée